

REVISION DU PLU

Réunion publique mardi 22 novembre à l'espace Monzière avant l'arrêt du projet



Quels enjeux ? Quel zonage ? Quel règlement ? Mardi 22 novembre, à 20 h, une réunion publique est organisée à l'espace Monzière afin d'informer sur le dossier réglementaire avant l'arrêt du projet. Cette phase de concertation avec la population, entamée depuis le printemps dernier, doit permettre aux Bellerivois au fur et à mesure de l'élaboration du PLU de réagir, de faire des propositions et de s'exprimer sur les choix qui seront retenus par la municipalité ainsi que leur traduction dans les documents réglementaires qui s'imposeront dans le futur à toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Où en sommes-nous de la procédure ?

1. Délibération de mise en révision du PLU le 19 mars 2015
2. Réalisation du diagnostic de la commune
3. Débat sur les orientations PADD (plan d'aménagement de développement durable) en conseil municipal le 14 avril 2016
4. Concertation : 1ère réunion publique le 28 avril 2016 sur le diagnostic et les orientations générales
5. Elaboration du dossier réglementaire : zonage, règlement, OAP
6. Evaluation environnementale en parallèle du dossier réglementaire
- 7. Concertation : 2^e réunion publique sur le dossier réglementaire avant l'arrêt du projet (mardi 22 novembre 2016 à l'espace Monzière – 20h)**
8. Finalisation du projet pour arrêt
9. Délibération du Conseil municipal arrêtant le projet du PLU et bilan de la concertation du public
10. Consultation des personnes publiques (durée 1 mois + 15 jours pour les mesures de publicité avant le début de l'enquête)
11. Remise du rapport du commissaire enquêteur (délai 1 mois après la fin de l'enquête publique)
12. Intégration des modifications à apporter au document du PLU entre l'arrêt et l'approbation
13. Délibération du Conseil municipal approuvant le PLU
14. Application du nouveau PLU dès la mise en œuvre des mesures de publicité